

GRÂCE À VOTRE CONTRIBUTION, NOUS CONNAISSONS MIEUX LE SERVICE EN LIGNE IDÉAL SUR LES PENSIONS ALIMENTAIRES QUE VOUS RECHERCHEZ !

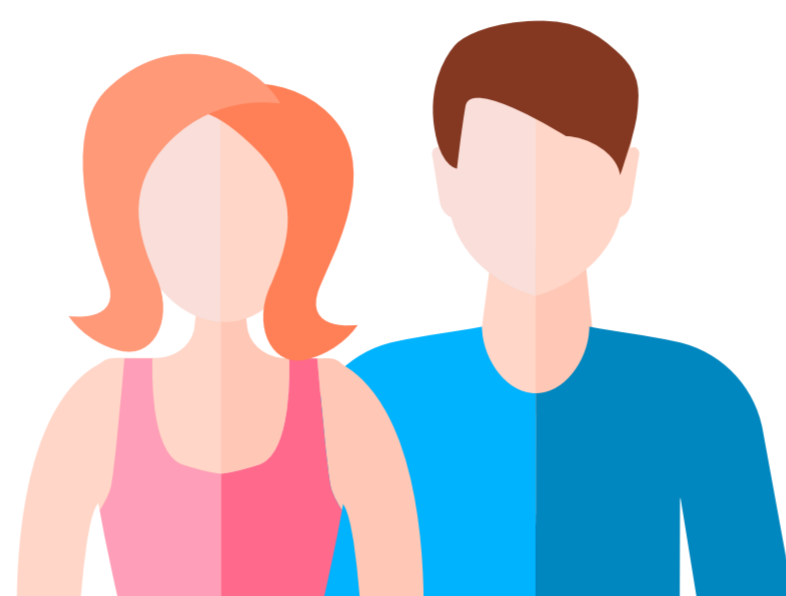
La campagne de recueil de besoins est maintenant terminée ! Merci pour votre participation ! Vous nous avez éclairés sur deux sujets : le nom du service et ses fonctionnalités.

LES PARTICIPANTS, C'EST VOUS !

Campagne du 7 juillet 2020 au 31 juillet 2020

451

personnes inscrites



SYNTHÈSE DU SONDAGE

80 %

de parents déjà séparés ont répondu à notre sondage.



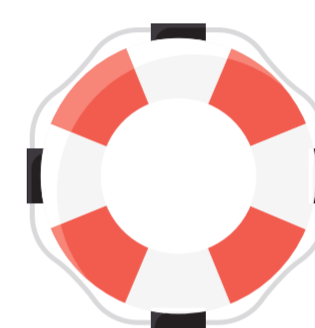
46%

d'entre vous sont bénéficiaires d'une pension alimentaire. Les autres parents versent ou ne versent pas (encore) de pension alimentaire.



Fonctionnalités ?

Parmi celles proposées, plusieurs emportent votre adhésion, avec en particulier :



l'aide en ligne pour les démarches administratives (88%),



la possibilité de consulter son dossier (86%)



ou la déclaration automatique du montant de la Pension Alimentaire (78%).

« Service d'appui pour les pensions alimentaires »

c'est le nom que vous avez préféré même si aucune proposition ne se démarque clairement. Vous nous avez également proposé des idées comme « Service des pensions alimentaires » ou encore « Service d'aide au recouvrement des pensions alimentaires ».



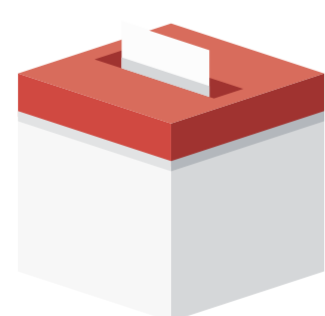
74 %

d'entre vous apprécieraient disposer d'un espace en ligne accessible aux deux parents permettant d'enregistrer les dépenses éducatives et d'entretien de votre(s) enfant(s).



SYNTHÈSE DE VOS IDÉES !

Afin de mieux vous accompagner, vous nous avez également fait de nombreuses suggestions :



Voici quelques-unes de vos propositions ...

- > **Ajouter de nouveaux services** : un service pour le recouvrement dans les pays frontaliers, la mise en place d'une communauté d'échange avec des spécialistes (juristes, psychologues...) ou encore une offre d'accompagnement des familles monoparentales.
- > **Associer de nouveaux outils** : Pour aller plus loin, vous proposez un simulateur de calcul et de réindexation de la pension alimentaire, une bibliothèque des textes juridiques en vigueur sur la pension alimentaire, un tableau d'enregistrement et de suivi des paiements de pension alimentaire ou encore un outil pour remonter automatiquement les retards ou incidents de paiement et les changements de situation des deux parents.

CONCLUSIONS

Vos retours, que vous soyez séparés ou en cours de séparation, que vous deviez payer ou recevoir une pension alimentaire, nous sont précieux pour faire évoluer notre service d'intermédiation financière.

Il est prioritaire pour nous que notre offre fasse écho à vos besoins, facilite à la fois vos démarches administratives et l'exercice de votre parentalité.

Rendez-vous sur : pension-alimentaire.caf.fr